

Tarif en vigueur au 01 janvier 2025

Honoraires de gestion courante

Honoraires de gérance	8 % des montants encaissés
Forfait gestion parties communes des immeubles en monopropriété	Immeuble sans équipement particulier : 60 €/an/lgt Présence d'un système de désenfumage : + 10€/an/logt Présence d'un ascenseur : + 15 €/an/logt Présence d'un chauffage collectif : + 30€/an/logt

Autres honoraires

(si option choisie) : Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 € par logement
Remise dossier à l'huissier/avocat	100.00 €
Congé donné au locataire (hors honoraires huissier)	40.00 €

Autres frais

<u>Selon grille tarifaire :</u> Diagnostic technique	Au coût réel
Rupture anticipée du mandat	100.00 €

Honoraires de location - Partagés entre locataire (37.50 %) et propriétaire (62.50 %)

Rédaction bail	240.00 €* (locataire 90 €/Propriétaire 150 €)
Avenant bail	120.00 €* (locataire 45 €/propriétaire 75 €)
Rédaction bail garage ou parking	60.00 € (locataire 15 €/propriétaire 45 €)
Rédaction Bail code civil propriétaire/HH	150.00 € (150 € propriétaire)

Les montants en euros ci-dessus sont réévalués au 1^{er} janvier de chaque année

* dans la limite du plafond de la Loi ALUR